

Utiliser le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est une base de données des certifications à finalité professionnelle. On y trouve les diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle qui ont été dûment enregistrés et publiés. Ces certifications sont, de ce fait, **reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux**. Elles sont classées dans le Répertoire national selon différents critères : secteur d'activité, niveau... A ce jour, le Répertoire permet de consulter, sur le site Internet de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCPC), la fiche appelée « résumé descriptif de la certification » pour chacune des 5117 certifications enregistrées. Cette fiche contient :

- l'intitulé de la certification,
- le niveau,
- le secteur d'activité,
- le résumé du référentiel d'emploi ou professionnel,
- les compétences reconnues du titulaire,
- les modalités d'accès par la formation initiale et continue, l'alternance, la validation des acquis de l'expérience...

Le RNCP se structure en trois niveaux d'informations :

1. La liste des certifications : résultats d'une recherche
2. Le résumé descriptif de la certification : fiche répertoire
3. Liens transmis par les certificateurs : pour plus d'informations

La liste des certifications

Les résultats de recherche sont classés par nomenclature : 1969, 1967 et CCN.

Les certifications sont classées en « actives » ou « inactives » :

- La certification n'est plus délivrée (dans le cas d'un enregistrement de droit).
- La certification n'est plus délivrée sous cet intitulé, elle n'existe plus ou bien elle ne bénéficie plus de la reconnaissance de l'Etat (dans le cas d'un enregistrement sur demande).

Comment sont présentées les certifications ?

Le résumé descriptif de la certification (fiche répertoire) est accessible en cliquant sur le drapeau français ou sur l'icône Europass pour la version UE.

Il est composé de cadres :

- **Informations officielles** : intitulé de la certification, autorité qui délivre la certification, niveau et/ou domaine d'activité, base légale (permet de vérifier que la certification a bien fait l'objet d'une publication officielle (cf. : www.legifrance.gouv.fr))
- **Informations sur le métier et l'accès à la certification** : résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (missions, fonctions, activités que les titulaires de la certification peuvent exercer + capacités dont ils doivent faire preuve), secteur d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, titre ou certificat, modalités d'accès à la certification
- **Des liens pour plus d'informations** : statistiques, sources d'informations (lieux de certification, lieux de préparation...)

La consultation du RNCP

Le Répertoire est consultable selon trois modes :

- par domaine professionnel + intitulé ;
- par intitulé ;
- par recherche experte.

La recherche experte offre la possibilité de rechercher par :

- **Intitulé**
Nom exact de la certification, terme le plus significatif « multimédia » ou une partie du mot « secrét »
- **Abrégé**
Certaines certifications n'ont pas d'abrégiés. Cette recherche ne permet pas d'obtenir des résultats satisfaisants
- **Autorité de certification**
Terme le plus significatif
- **Code Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF)**
Nomenclature des spécialités de formation : 1. Domaines disciplinaires, 2. Domaines technico-professionnels de la production, 3. Domaines technico-professionnels des services, 4. Domaines du développement personnel
- **Code ROME**
En ligne sur www.anpe.fr
- **Niveau**
Les classifications sont classées du niveau V au niveau I
- **Secteur d'activité**
Exemples : logistique, enfance, etc.